

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ARAM 2024

Procès-verbal de la partie statutaire

Dimanche 27 octobre 2024, Centre Löwenberg Morat

L'assemblée générale ordinaire 2024 a eu lieu le dimanche 27 octobre 2024, à Morat, à la fin du Congrès annuel. Nous avons ainsi pu profiter des locaux du Centre Löwenberg, déjà réservés pour le week-end. Pendant que les membres de l'association étaient réunies à l'occasion de la partie officielle, le staff du congrès s'occupait du démontage et des rangements et nous les en remercions chaleureusement.

27 personnes se sont annoncées à cette assemblée générale ; ce seront finalement 22 personnes, comité et invités compris, qui se sont réunies pour faire le bilan de cette période écoulée, depuis la dernière AG de notre association, le 25 novembre 2023. M. Yvan Besse, directeur de l'École professionnelle service communautaire de Châteauneuf (VS) et Mme Julie Vergères, responsable de la filière assistante médicale de cette même école, étaient nos invités lors de cette partie officielle, de même que Mme Mélissa Thalmann, qui nous a présenté le projet PEPra en fin de rencontre.

Vingt et une personnes ont pris la peine de s'excuser, à savoir Mmes Carole Gavillet, Marielle Suard-Weber, Laure Terrettaz, Elodie Rochat, Silvia Petracca Berney, Nicole Cerratti, Isabelle Bellwald, Aurélie Widmer, Justine Lambert, Aurélie Es-Borrat, Anne-Marie Rey-Gindroz, Natalie Voirol, Fabienne Pache, Marcy Sagette, Isabelle Leuzinger, Noémie Schaeffler, Jeannette Perrin, Corinne Emery, Laurence Goye, Fabienne Etter, Armelle Amalric et M. Jérôme Pacaux.

L'assemblée a débuté à 14.00 heures.

1. Accueil et bienvenue

La présidente Marie-Paule Fauchère accueille les participantes et leur souhaite la bienvenue. Elle rappelle que seules les membres assistantes médicales – actives, seniors et en formation – ont le droit de vote.

L'ordre du jour a été envoyé valablement et se présente dès lors comme suit :

1. Accueil et bienvenue
2. Nomination des scrutatrices
3. Approbation du PV de l'AG du 25 novembre 2023
4. Rapports 2023 du comité
5. Rapport de la fiduciaire (en visio)
6. Election des membres du comité
7. Divers et propositions individuelles
8. Date de la prochaine assemblée générale

2. Nomination des scrutatrices

Sont nommées scrutatrices ce jour Mesdames Anne-Laure Hirschi et Sophie Depierraz.

3. Approbation du PV de l'AG du 25.11.2023

Le procès-verbal, publié dans le magazine associatif et disponible en téléchargement sur le site internet, ne suscite ni commentaires, ni réactions ni corrections ou questions. Sa lecture n'est pas demandée par les membres.

Le procès-verbal de l'AG du 25.11.2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée, avec les remerciements d'usage à son auteur.

4. Rapport du comité

Les rapports détaillés font partie intégrante du procès-verbal.

a) Présidence

La Présidente remercie les sept membres du comité et les deux collaboratrices pour leur travail et engagement. Elle rappelle ensuite les séances et commissions dans lesquelles elle représente l'ARAM, ainsi que leur importance pour la profession.

Le point fort de cette période écoulée est certainement la lettre anonyme qui a été adressée à plusieurs sociétés cantonales de médecine par une assistante médicale fatiguée et en colère, et dont l'ARAM a reçu une copie. Cette assistante médicale dénonce l'irrespect total pour sa profession, puisque, pour pallier à la pénurie d'assistante médicale qualifiée, les médecins préfèrent engager du personnel non-formé ou avec une formation qui ne correspond pas à la nôtre (secrétaire médicale, ASSC, secrétaire de commune, de garage, thérapeutes variés et divers, femmes de ménage, etc.). Cette lettre, publiée sur le site internet de l'ARAM notamment, a suscité de vives réactions en Romandie, et l'ARAM a initié un sondage, suite à cette publication. La Présidente et la Secrétaire générale ont même rencontré à Berne M. Baptiste Hurni, Président de la Fédération des Patients. La travail est toutefois conséquent, puisque, en raison du fédéralisme de notre pays, il nous faudra interpellier un à un tous les cantons romands.

Aurore Lambercier remercie le comité pour son intervention auprès de M. Hurni, qui est une excellente initiative.

Un autre dossier qui nous occupe cette année est la possible révision de l'Ordonnance de formation, qu'elle soit partielle ou totale. Un questionnaire avait été transmis aux assistantes médicales, formatrices, enseignantes etc. Sur la base des résultats, les associations doivent désormais se prononcer sur la possible révision. Cela nous a occupées plusieurs séances, et la prochaine est prévue en novembre. La décision sera prise à cette date.

Enfin, la Présidente indique que l'ARAM est encore très souvent interpellée par des membres, nous disant que l'ARAM ne fait rien pour les salaires. Or, elle tient à préciser que, d'une part, l'ARAM rencontre chaque année certaines sociétés cantonales de médecine (toutes ne nous reçoivent pas), et d'autre part, ce n'est pas à notre association de négocier le salaire pour chaque membre. De plus, la présidente précise que c'est à chaque assistante de négocier son propre salaire, en tenant compte des

autres avantages proposés par l'employeur comme le nombre de semaines de vacances, par exemple. Il faut également faire valoir les formations continues, comme par exemple la formation TRCE, ou le fait d'encadrer/former une apprentie.

La présidente encourage vivement les assistantes médicales à inciter leurs employeurs à former des apprenties. La Suisse romande manque cruellement de places de formation. Former permettrait à notre magnifique profession de perdurer et éviterait que du personnel non formé prennent en charge les patients.

La secrétaire générale effectue ensuite une courte présentation de l'état des membres ; et les images étant souvent plus parlantes que des mots, elle présente deux graphiques sur lesquels une baisse significative du nombre de membres est clairement lisible. Si ce n'est pour l'heure pas dramatique, notamment parce que notre association possède les liquidités suffisantes, il y a toutefois lieu de garder cela en mémoire et de trouver un moyen de rendre (de continuer à rendre) l'ARAM attractive.

b) Projets

Aurore Lambercier, qui a quitté ses fonctions au 30 juin dernier, selon la possibilité offerte par les statuts, fait part de son expérience parisienne, dans le cadre d'une session interprofessionnelle franco-helvétique organisée lors d'un congrès de médecine à Paris. Cela a été une belle occasion de présenter la profession d'assistante médicale et d'échanger avec d'autres professionnels de la santé à propos des systèmes de santé respectifs.

Le site internet étant désormais en ligne, l'équipe projets a consacré son énergie à la mise à jour du flyer « Cahier des compétences », dont le premier projet a été remis au comité pour relecture et éventuellement correction. Une matinée dédiées aux coordinatrices en médecine ambulatoire (CMA) a également eu lieu dans le cadre de la journée de formation continue du printemps, au CHUV, le 27 avril 2024. La participation a une nouvelle fois été timide (une dizaine de personnes), mais la journée était riche et les formateurs ont beaucoup plu.

Isabelle Favre présente, quant à elle, les projets liés à la politique professionnelle auxquels elle a pris part, notamment le comité de pilotage sur le Dossier Electronique du Patient (DEP) et la commission InvestPro. L'ARAM est bien représentée et bien intégrée et a l'occasion de mettre la profession d'assistante médicale sur le devant de la scène, du moins dans le Canton de Vaud pour le moment.

Elle a également été responsable du stand « Assistant-e médical-e CFC » à l'occasion du récent Salon des métiers au Palais Beaulieu, Lausanne. Cette présence a été possible grâce au précieux soutien de la Société Vaudoise de Médecine (SVM) et de ses apprenties de 3^{ème} année qui se sont beaucoup investies pour rendre le stand attractif. Isabelle Favre les remercie chaleureusement, tant la SVM que ses apprenties.

c) Médias

Pas de changements notoires pour notre magazine associatif sur cette période écoulée. Le seul changement intervient « dans l'ombre », puisque le correcteur professionnel engagé a exprimé le souhait de profiter de sa retraite. Une nouvelle correctrice, Mme Anne-Lise Bloch, a été dès lors engagée.

Le comité a en effet décidé de réduire le nombre de tirages, passant de 1600 à 1400 exemplaires, ceci en raison du surplus de magazine détruits. Une membre avait interpellé le comité à propos d'une impression sur papier recyclé. Malheureusement, le coût de ce type de papier est encore trop élevé.

Les nouvelles de l'ARAM sont également régulièrement diffusées aux membres par le biais de newsletters régulières, devenues mensuelles dans le courant de cette période écoulée.

d) Formation continue

Durant cette période écoulée, 16 formations continues ont été organisées, sur les thématiques suivantes :

- Droit du travail
- Tarmed
- Dépendances
- Pré-analytique (cours « refresh » de pratiques)
- Patients aux besoins particuliers
- Maladies coeliaque, MICI, H.Pylori
- Dépression péri-natale

Malheureusement plusieurs conférences ont dû être annulées faute de participantes (ergonomie au travail, cancer du sein, urologie).

Ces formations ne pourraient avoir lieu sans le précieux soutien de partenaires, en particulier cette année, les laboratoires Salamin et Dr Risch.

D'un point de vue purement budgétaire, les formations continues présentent un léger bénéfice de CHF 1'058.05, dû notamment aux participations peu nombreuses et aux charges élevées.

Le comité remercie le trio en charge de la formation continue pour le travail conséquent fourni, qui n'est pas toujours évident, surtout lorsque l'on se rend compte par la suite que le taux de participation ne sera pas élevé.

La formation continue de radiologie élargie (TRCE) continue d'être un succès puisque chaque année nos sessions de formation sont complètes. Les contacts ont été pris durant l'année 2024 pour mettre sur pied une session supplémentaire, à partir de 2025.

Il est à relever cette année que, suite aux changements intervenus à l'école AMAD de Sion, l'ARAM a engagé les enseignantes pour cette formation, donnée désormais sous l'entière responsabilité de l'ARAM. C'est une véritable succès et l'ARAM remercie et félicite les deux enseignantes, Mesdames Laure Langlacé et Imma Tacchini pour leur travail, leur engagement et la bonne collaboration.

e) Partenariat

Les partenariats en cours et encore d'actualité se sont poursuivis durant cette année écoulée. D'autres contacts ont été noués, avec plus ou moins de succès (et de

réponses). Sont à relever les excellentes collaborations avec le laboratoire Salamin pour la mise sur pied des ateliers pratiques en mai dernier, avec le laboratoire du Dr Risch pour la mise sur pied de diverses formations sur le 2^e semestre de cette année écoulée, ainsi qu'avec la Caisse des Médecins pour les formations Tarmed/Tardoc.

f) Congrès 2024

Le congrès 2024 vient de s'achever, quelques instants avant l'assemblée générale. Cette 13^e édition a à nouveau eu lieu au Centre Löwenberg de Morat.

Le thème a été : « Médecine complémentaire, alternative ou classique ? » et notre manifestation a connu un nouveau succès : près de 350 professionnels inscrits sur les 2 jours, majoritairement des assistantes médicales membres de l'ARAM, 42 conférences, autant d'orateurs, 8 salles de cours avec une fréquentation de 10 à 200 personnes. 41 sponsors, plus de 60 chambres louées sur le centre et un chiffre d'affaires de près de CHF 100'000.-.

Les comptes de notre congrès sont sains avec un exercice qui devrait être bénéficiaire au terme de cette édition. La comptabilité est exécutée professionnellement, depuis 2023, par la fiduciaire de l'ARAM, soit la Fiduciaire FidOne.

Les comptes 2023 seront présentés aux membres par la fiduciaire directement, sous le point 5 de l'ordre du jour. Ils seront approuvés à ce moment-là également. Les comptes de l'édition 2024 du congrès seront présentés et soumis à l'approbation lors de l'AG 2025.

La prochaine édition aura lieu les 8 et 9 novembre 2025, à Morat également.

g) Secrétariat général

C'est aujourd'hui le bilan d'une période calme, non pas pour l'intensité du travail mais pour ce qui concerne le nombre de projets et dossiers dont le secrétariat a dû s'occuper cette année. L'enjeu majeur a été de familiariser les membres avec le nouveau site internet, de les seconder dans la création du compte personnel et/ou la publication d'annonces. Si dans un premier temps, cela a créé une surcharge de travail, les demandes se font désormais plus rares, c'est là probablement le signe que le nouveau mode de fonctionnement est devenu une nouvelle habitude.

Du côté du « Guichet Infos », le mot d'ordre est encore une fois de « ne pas changer une équipe qui gagne ». En effet, et même si elles sont désormais moins fréquentes, ce sont encore et toujours les mêmes questions qui parviennent au secrétariat (droit aux vacances, résiliation du contrat de travail, rapports de travail conflictuels).

La plateforme emploi connaît encore le même succès que ces précédentes années, ceci malgré le changement du mode de fonctionnement lié au nouveau site internet. Désormais, les annonces ne sont plus publiées sous forme anonyme et les membres de l'ARAM y ont librement accès (ainsi qu'aux coordonnées) depuis leur compte personnel.

A l'issue de la présentation des rapports, l'assemblée des membres approuve à l'unanimité les rapports du comité tels que présentés et en donne décharge au comité.

5. Rapport de la fiduciaire FidOne, Le Sentier

M. Henrique Dias Mendes (Fiduciaire FidOne, le Sentier) est présent en visioconférence ce jour et présente les comptes de l'association à l'assemblée des membres présentes. Il les informe d'une perte pour cet exercice d'un montant de CHF 17'309.14, expliquée notamment par la refonte du site internet, ainsi que d'une correction non-budgétée sur le montant total des cotisations sociales payées par l'ARAM. Il est confiant sur les comptes 2024 de l'association.

La masse salariales est, comme souvent, le compte de charges le plus lourd et le plus conséquent d'un exercice. Malgré cela, l'ARAM est une association saine, d'un point de vue financier. Elle possède les liquidités suffisantes pour aborder le nouvel exercice comptable avec confiance.

Comme cela a été demandé par l'assemblée des membres, les comptes de l'association sont présentés sous forme de graphiques. L'assemblée des membres approuve à l'unanimité les comptes et le rapport de la fiduciaire, tels que présentés, et donne décharge à la fiduciaire. Le comité remercie M. Dias Mendes pour son travail et lui réitère sa confiance.

Le mandat qui lie l'ARAM et FidOne se poursuit également pour le prochain exercice, avec droit de signature pour M. Dias Mendes, pour la Présidente, Marie-Paule Fauchère, et la Secrétaire générale, Désirée Lauper.

6. Election des membres du comité

Cette assemblée générale marque le terme de la première période ; il y a dès lors lieu d'élire, resp. réélire le comité dans son ensemble. Trois candidates se représentent à leurs fonctions, à savoir Mmes Marie-Paule Fauchère, présidence, Isabelle Favre, projets, et Elodie Manzone, médias.

Elles sont toutes les trois réélues à l'unanimité à leurs fonctions pour un nouveau mandat de trois ans.

Aurore Lambercier, projets, Armelle Amalric, Paula Lamas et Ana Gomes Da Costa, formation continue et partenariat, ne se représentant pas à leurs fonctions respectives, il y a dès lors lieu d'élire 4 personnes à leur succession.

Toutefois, aucune candidature n'est parvenue au comité actuel ou au secrétariat à ce jour, et aucune personne présente ce jour ne se présente spontanément.

Les statuts prévoyant un comité à 7 personnes, il y a lieu de tenir une assemblée générale extraordinaire afin de modifier les statuts et de permettre un fonctionnement à un comité plus restreint. Dès lors, les membres présentes confient la tâche au comité d'organiser dès que possible une assemblée générale extraordinaire. Le comité et les salariées sont toutefois autorisés à fonctionner normalement et valablement d'ici là, ceci afin d'assurer les tâches et dossiers en cours.

Les membres présentes sont unanimes sur le fait qu'il est également de leur responsabilité de prospecter et faire passer le message à leur connaissances et collègues assistantes médicales, dans le but de trouver des personnes prêtes à s'engager au sein du comité.

7. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au secrétariat dans les temps (selon statuts), ce point n'est donc pas traité.

Pas de divers

8. Prochaine Assemblée générale

L'Assemblée générale extraordinaire sera organisée dès que possible conformément aux statuts et à la demande des membres présentes ce jour.

L'Assemblée générale ordinaire 2025 aura lieu dans le courant du 2^e semestre, conformément aux statuts. La date sera définie lors d'une séance du comité après l'Assemblée générale extraordinaire et en fonction des décisions prises à ce moment-là.

La présidente remercie tous les participants à cette assemblée générale et accueille Mme Mélissa Thalmann et la remercie d'avoir accepté de venir présenter le projet PEPRa à l'assemblée des membres présentes ce jour.

Levée de l'assemblée à 16h30.

Pour le Comité :

Marie-Paule Fauchère

Désirée Lauper

Présidente

Secrétaire générale

Tous les rapports susmentionnés font partie du présent PV et sont à disposition sur demande au secrétariat.

PV/dII/27.10.2024